



Commune de Denges

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément à la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement d'application (RLPrPNP)

But de la demande	Abattage d'un prunautier cassé
Motifs invoqués	Dangereux, car arbre cassé en deux
Lieu-dit	Le Vieux Bourg 22
Propriétaire	Sauteur Alain
Parcelle	295
Compensation	oui par un autre prunautier planté à la même place.

Le présent préavis est affiché jusqu'au 25 septembre 2024

La Municipalité

Denges, le 06 septembre 2024/asg